



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 42780

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur les travaux effectués par la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'arts, dans son ministère. En effet, cette commission, initiée en 1996, vient de déposer un bilan qui laisse apparaître un nombre de disparition d'oeuvres d'arts d'environ 13 %. Il souhaite donc connaître les mesures qui vont être mises en place dans son ministère, pour tenter de réparer ce préjudice culturel.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des relations avec le parlement, placé sous l'autorité du premier ministre, ne dispose pas d'administration propre. S'agissant du patrimoine de son ministère, il dépend de la direction des services administratifs et financiers (DSAF), placée sous l'autorité du secrétaire général du Gouvernement. Dès lors, la question de l'honorable parlementaire relative aux mesures à apporter en conséquence des travaux effectués par la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art paraît sans objet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42780

Rubrique : État

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1729

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2912